



Adoption enfant dont le parent est hospitalisé

Par **LauraZo**, le **08/10/2015** à **13:42**

Bonjour,

Ma tante maternelle, qui est diagnostiquée schizophrène et refuse son traitement, est depuis 1 mois internée dans un hôpital psychiatrique. Elle a annoncé récemment ne plus vouloir de son enfant, qui a 5 ans : ma cousine germaine.

Puis-je adopter cette enfant de manière définitive si sa mère signe un renoncement aux droits/devoirs parentaux?

Je suis prête à l'élever comme mon enfant, mais j'ai peur que sa mère réclame la garde d'ici quelques mois/années si elle sort de l'hôpital et qu'elle nous mène la vie impossible, voir se venge sur sa fille, ou la mienne : elle peut avoir un comportement très agressif et violent. Je souhaite très sincèrement offrir un environnement familiale propice à ma petite cousine.

Par **kbouhaouala**, le **04/11/2015** à **13:23**

Bonjour,

Je pense qu'elle peut renoncer à son autorité parentale et vous pouvez faire une adoption plénière. Par là tous les anciens liens de filiation seront annulés.

Voici qq infos qui peuvent vous aider:

<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/adoption-11956/adoption-simple-24300.html>

<http://www.scotto-avocat.com/avocat-filiation-marseille.php>

Par amajuris, le 04/11/2015 à 13:26

bonjour,

le retrait par un juge de l'autorité parentale partielle ou totale ne modifie pas la filiation.

donc vous ne pouvez faire qu'une adoption simple.

salutations